

CONSEIL DES ARTS DU CANADA

COMPTE RENDU SUR LE TRIMESTRE

AYANT PRIS FIN LE 30 SEPTEMBRE 2011

RÉSULTATS FINANCIERS

Le présent compte rendu vise les résultats financiers du Conseil des arts du Canada (le Conseil) pour le trimestre ayant pris fin le 30 septembre 2011, selon les états financiers trimestriels non vérifiés en annexe. Lesdits états financiers, qui ont été présentés et divulgués conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, sont les deuxièmes états financiers trimestriels de cette nature à être publiés par le Conseil et ont été préparés conformément aux Normes comptables pour le secteur public (NCSP) publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA). Les états financiers annuels vérifiés du Conseil pour l'exercice prenant fin le 31 mars 2012 seront les premiers préparés selon le cadre comptable des NCSP.

En raison de l'adoption des NCSP, la préparation de l'ensemble des états financiers trimestriels et annuels du Conseil pour l'exercice financier 2011-2012 exige de procéder de nouveau à la détermination, à la révision et au rétablissement des politiques comptables, ainsi qu'à la résolution de plusieurs questions comptables importantes. La note 2 afférente aux états financiers expose des questions importantes liées à cette transition et présente un rapprochement des soldes de comptes et des transactions du cadre comptable antérieur en fonction de la méthode actuelle de présentation. La note 3 présente des informations sur l'adoption par le Conseil, au 1^{er} avril 2011, des nouvelles normes comptables publiées par le CCSP. L'adoption de la NCSP 3450 – Instruments financiers est particulièrement importante, car elle permet au Conseil de continuer d'utiliser la comptabilité à la juste valeur marchande pour ses investissements. La note 4 présente les conventions comptables du Conseil. Quant à la note 16, elle donne de l'information comparative pour l'exercice précédent.

Le passage aux NCSP soulève des problèmes importants quant à la présentation de l'information comparative. Le Conseil a donc obtenu une exemption du Conseil du Trésor du Canada à cet égard. Cette exemption ne dégage pas entièrement le Conseil de son obligation de présenter de l'information comparative, mais lui permet plutôt de présenter cette information selon les PCGR antérieurs. L'information comparative est présentée à la note 16 en format condensé.

Étant donné que la *Loi sur la gestion des finances publiques* n'oblige pas le Conseil à présenter un plan d'entreprise au gouvernement du Canada, ni le présent compte rendu ni les états financiers trimestriels ne contiennent une comparaison des résultats en fonction du plan d'entreprise du Conseil. Conformément aux NCSP, les états financiers annuels vérifiés du Conseil de l'exercice prenant fin le 31 mars 2012 présenteront des comparaisons avec le budget annuel approuvé du Conseil.

Le Conseil a enregistré un excédent d'exploitation de 17,4 millions de dollars pour le trimestre ayant pris fin le 30 septembre 2011. Pour la période de six mois qui a pris fin au même moment, le Conseil a enregistré un déficit d'exploitation de 10,9 millions. Cette perte découle d'un déficit de 1,6 million de revenus de placements, le reste étant presque entièrement attribuable à la différence entre le moment où sont comptabilisés les revenus de crédits parlementaires, qui sont constatés en cours d'exercice à mesure que les crédits sont encaissés, et le moment où sont comptabilisées les charges de subventions. Les charges liées aux subventions de fonctionnement pluriannuelles pour lesquelles un budget a été approuvé pour l'exercice en cours et qui satisfont à certains autres critères sont portées aux dépenses dès le début de l'exercice. La plupart, mais non la totalité de telles subventions sont versées au cours du premier trimestre de l'exercice, après quoi les incidences de cette différence de moment diminuent tous les trimestres.

Le Conseil ne prévoit aucun changement important de ses crédits parlementaires pour l'exercice prenant fin le 31 mars 2012. On prévoit que les charges de subventions seront presque exactement telles que budgétées, soit 155,9 millions. Cependant, ce montant inclut une somme de 2,7 millions liée aux subventions inutilisées et

reportées des exercices précédents et dont le paiement a été approuvé par le conseil d'administration du Conseil pour l'exercice en cours. Elles sont versées à partir de l'excédent accumulé du Conseil.

L'état de la variation de l'actif net indique une augmentation des actifs financiers nets de 5,7 millions au cours du trimestre, mais une diminution de 22 millions pour les six premiers mois de l'exercice financier. Les pertes de réévaluation nettes, indiquant la diminution de la juste valeur des placements, comptent pour 11,5 millions de cette diminution, qui s'est produite presque entièrement au cours du second trimestre et découle de l'incertitude généralisée et des perturbations au sein des marchés et des économies mondiaux. Les autres changements touchant l'actif financier net sont presque entièrement attribuables aux résultats d'exploitation trimestriels et semestriels mentionnés ci-dessus. L'état des gains et pertes de réévaluation indique plus en détail l'évolution nette de la juste valeur, ainsi qu'une perte réalisée de 340 000 \$ au titre des instruments dérivés, qui a été reclassée dans l'état des résultats.

La note 13 afférente aux états financiers indique une variation nette de 30 millions de dollars des éléments sans effet sur la trésorerie. Cette variation découle principalement des augmentations de 23,1 millions des subventions à payer et de 10 millions des crédits parlementaires reportés en comparaison de la valeur au 31 mars 2011. L'augmentation des subventions à payer découle principalement du versement en début d'exercice des subventions pluriannuelles qui n'avaient pas été payées avant la fin du trimestre. En tenant compte du déficit pour la période et en rajustant les éléments d'actif sans effet sur la trésorerie, l'encaisse générée par les activités d'exploitation au cours du trimestre a été de 2 millions de dollars et au cours du semestre, de 18,7 millions. La valeur en fin de trimestre dénote le succès du rapprochement planifié des crédits parlementaires et des dépenses totales au cours de la période, tandis que l'augmentation sur six mois reste représentative de l'augmentation en cours d'exercice des subventions à payer, en raison de la passation en charges du montant annuel total des subventions pluriannuelles au 1^{er} avril. Les activités en immobilisations, de placements et de financement ont également des incidences sur les soldes de trésorerie. Au net, ils ont généré une encaisse de 400 000 \$ pour le trimestre et utilisé 400 000 \$ depuis le début de l'exercice. Le résultat de tous ces facteurs est une augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de 2,4 millions de dollars pour le trimestre et de 18,4 millions depuis le début de l'exercice. La majeure partie de cette augmentation sera compensée par les paiements de subventions qui seront versés au cours des troisième et quatrième trimestres de l'exercice.

Les placements de portefeuille du Conseil comprennent une dotation de 50 millions de dollars reçue du gouvernement en 1957, lors de la création du Conseil, et des dons grevés d'affectations d'origine externe reçus par la suite. Au 30 septembre 2011, la juste valeur marchande du portefeuille était de 264,4 millions de dollars, dont 70,9 millions étaient grevés d'affectations d'origine externe. Le passif du Conseil lié à ces contributions était de 57,3 millions. La dotation initiale du gouvernement est incluse dans l'excédent accumulé, tel qu'indiqué dans la note 9.

La Banque d'œuvres d'art du Conseil détient environ 17 000 œuvres d'art offertes en location. La Banque d'œuvres d'art est autofinancée et réinvestit ses bénéfices dans l'achat de nouvelles œuvres d'art. La Banque d'œuvres d'art a enregistré une perte de 256 000 \$ pour le trimestre et de 314 000 \$ depuis le début de l'exercice. On prévoit une perte de 526 000 \$ pour l'exercice. Toutefois, 320 000 \$ de cette perte proviennent de l'achat d'œuvres d'art financé par les bénéfices nets cumulés des exercices antérieurs. Le Conseil gère également une banque d'instruments de musique et possède actuellement un archet de violoncelle et six instruments de qualité. En outre, le Conseil gère le prêt de dix instruments, dont neuf sont prêtés par des donateurs anonymes. En utilisant un don de fonds provenant de la fondation Edith Webb du Conseil, le Conseil s'est procuré, au cours du trimestre, un violoncelle évalué à 500 000 \$, qui a été rebaptisé le Violoncelle Newland Joannes Franciscus Celoniatus 1730. Au 30 septembre 2011, la valeur estimative des œuvres du Conseil était d'environ 70 millions de dollars et la valeur estimative de ses instruments de musique était de 28 millions de dollars US. Ces valeurs sont incluses dans l'état de la situation financière des immobilisations corporelles et ont une valeur nominale de 1,00 \$.

ANALYSE DES RISQUES ET DES CHANGEMENTS IMPORTANTS PENDANT ET APRÈS LE TRIMESTRE

Pour l'exercice complet, le Conseil prévoit un manque à gagner de revenus financiers et d'intérêts et dividendes qui pourrait dépasser 2 millions de dollars, ce qui est attribuable en grande partie à l'incertitude relative à l'économie mondiale et au rendement des sociétés et des États. À la fin septembre, le Conseil a décidé de mettre fin à ses relations avec l'un de ses principaux gestionnaires d'actions sur les marchés internationaux, dont le rendement était continuellement inférieur à l'indice de référence du marché. Les placements ont été liquidés en octobre, et le Conseil a réalisé une perte d'environ 6,9 millions de dollars. Après le 30 septembre 2011, les marchés financiers canadiens et mondiaux ont continué de subir d'importants mouvements. À l'heure actuelle, le Conseil ne peut prévoir avec plus de précision les gains ou pertes de placements, réalisés ou non, pour l'exercice.

Au 30 septembre 2011, la juste valeur marchande du portefeuille de placements du Conseil était de 264,4 millions de dollars. Cette somme représente des investissements dans des parts de fonds communs d'actions, des fonds d'obligation et des fonds communs alternatifs, des sociétés immobilières en commandite et un fonds d'infrastructure. Tel que mentionné ci-dessus, les marchés mondiaux et l'économie mondiale subissent actuellement des fluctuations rapides et importantes dont il est impossible de prévoir exactement les incidences. Le Conseil réévalue actuellement sa politique d'investissement, la répartition de ses actifs et sa politique de dépenses et approuvera probablement des changements avant la fin de l'exercice financier en cours. Ces changements viseront les besoins à long terme du Conseil en matière d'investissements et de revenus, qui doivent tenir compte des fluctuations du marché et des variations des risques et de la certitude qui se produisent constamment à court terme. Par conséquent, le Conseil devra probablement prévoir et budgéter des revenus annuels de placements considérablement réduits à affecter à son exploitation au cours des prochaines années.

Pour donner suite à une demande du gouvernement, le Conseil a budgété et agi de façon à mettre en œuvre des restrictions budgétaires afin de s'assurer que les dépenses administratives pour l'exercice en cours et le suivant ne dépasseront pas celles de 2010-2011. Pour le premier semestre de l'exercice, les dépenses administratives du Conseil ont été inférieures d'environ 585 000 \$ au montant planifié. Le Conseil prévoit qu'il restera en deçà du montant budgété pour l'exercice complet.

Le gouvernement a mis en œuvre un plan d'action de réduction du déficit en vue de réduire en permanence de 4 milliards de dollars certaines dépenses d'ici l'exercice financier 2014-2015. L'examen s'applique actuellement à 67 ministères et organismes, y compris le Conseil des Arts du Canada. Tous sont invités à élaborer des scénarios tenant compte d'une réduction de leur financement de 5 % ou 10 %. Le Conseil a participé activement au processus et a fourni ses propositions, conformes à l'orientation approuvée par son conseil d'administration, le 18 août 2011. Ces propositions ont par la suite été examinées avec des fonctionnaires de Patrimoine canadien et du Secrétariat du Conseil du Trésor. Les résultats et les incidences pour le Conseil des décisions du gouvernement à l'égard du plan d'action de réduction du déficit ne seront pas connus avant le dépôt du Budget 2012 au Parlement, probablement en mars 2012.

Le Conseil a des conventions collectives avec deux unités de négociation de l'Alliance de la Fonction publique du Canada. Les deux conventions ont expiré le 1^{er} juillet 2011. Les parties se sont rencontrées en juillet pour entreprendre les négociations de nouvelles ententes. Ces négociations se poursuivent.

La direction du Conseil a récemment approuvé les plans concernant ses espaces loués et ses systèmes d'information. Lorsqu'ils seront mis en œuvre au cours des trois prochaines années, ils restructureront le mode d'opération du Conseil tout en réduisant les coûts.

UTILISATION DES CRÉDITS PARLEMENTAIRES

L'information suivante complète celle fournie dans le présent document sur l'utilisation des crédits parlementaires du Conseil.

Le Conseil reçoit son financement principal par le biais de crédits parlementaires votés par le Parlement. Le Conseil inscrit les crédits parlementaires reçus pour la période à titre de revenus dans l'état des résultats. Le Conseil présente une analyse mensuelle des flux de trésorerie au ministère du Patrimoine canadien pour justifier ses prélèvements mensuels pour ses besoins de trésorerie. Le prélèvement mensuel est investi dans un fonds commun à court terme géré par un gestionnaire de placements professionnel. Le Conseil prélève de ce fonds ses besoins de trésorerie quotidiens.

Les crédits parlementaires approuvés et versés au Conseil au cours du premier semestre de l'exercice financier sont ventilés comme suit :

	<u>2011</u>
	(Millions de dollars)
Fonds d'exploitation	
Financement annuel approuvé -- crédit 10 -- Coûts d'exploitation	181 761
Fonds supplémentaires non récurrents pour initiatives de programmes	-
Fonds d'exploitation reçus et inscrits dans l'état des résultats	<u>(128 961)</u>
Solde des fonds d'exploitation à recevoir	<u>52 800</u>